

Montauban. Nutribio tourne à nouveau à plein régime depuis hier



Laurent Vadot de Nutribio et Me Eric Guyot s'étaient retrouvés seuls hier matin au tribunal des référés/Photo DDM, Chantal Longo.

La fin du conflit social est intervenue au sein de l'usine Nutribio lors du dernier week-end. Depuis hier matin, la deuxième tour est également en service et l'unité tourne à plein régime.

Comme nous l'indiquions dans notre édition de dimanche, la fin du conflit social qui était intervenu au sein de l'entreprise Nutribio s'est matérialisée samedi aux alentours de 17 h 30. Une fin de conflit qui a été entérinée en deux temps par la justice. Le matin, l'avocat des salariés grévistes, **Me Lucien Bedoc**, retenu par d'autres obligations, n'avait pu se présenter à l'audience des référés. Pour entendre la décision du président Jean-Claude Pierru. L'opération était, de ce fait, renvoyée à 14 heures. Pour ce deuxième set, aucune surprise notoire. Le président Pierru indiquant notamment que l'« on pouvait mettre un terme à ce litige. Le demandeur étant en position de se désister de son instance ». Et d'énumérer les trois conditions qui avaient abouti à cette sortie de conflit :

-Levée du piquet de grève.

-L'application du protocole d'accord qui est en cours.

-Le premier versement inclus dans les accords (voir le chiffréci-contre) qui interviendra avec la paye de la fin du mois de juin.

1. « Préserver la paix sociale »

En conclusion de son intervention, Jean-Claude Pierru a indiqué qu'«il espérait que cet accord parvienne à préserver la paix sociale au sein de l'entreprise Nutribio ». Du côté du syndicat CGT majoritaire au sein de l'unité montalbanaise, outre la prime de 50 € brute mensuelle s'ajoutant aux 37 € obtenus lors des NAO (Négociations annuelles obligatoires), le paiement

de la moitié des jours de grève a été accueilli comme un signe de bonne volonté de la part de la direction. Fabien Lemaire, délégué CGT , relevant notamment : « Au total, en fonction des salaires, cela représente une augmentation du pouvoir d'achat de 5 à 6,20 % ». Quant à Laurent Vadot, directeur industriel du groupe, il concluait : « Un litige historique vient d'être réglé par le biais d'une harmonisation entre les différents sites et il permet de mettre fin à un certain déséquilibre. »

Source : La Dépêche du Midi